

ÉDITO



Martine VIGNAU
Présidente
du groupe UNSA

Pendant que le CESE s'active, les CESER se renouvellent

A peine installée, la nouvelle assemblée du CESE a choisi de se pencher sur la négociation en cours du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). L'avis qui identifie les « lignes rouges » à ne pas franchir et formule des préconisations qui visent à la fois à améliorer le processus de négociations et à tenter de nouer un accord équilibré, a été adopté le 22 mars.

Les sections et délégations ont démarré leurs travaux et près d'une quinzaine de saisines ont déjà été validées par le bureau.

L'assemblée des CESER de France a pour sa part changé de gouvernance le 24 mars dernier et un nouveau bureau a été élu. Avec la reconfiguration territoriale des régions, les CESER ont de grands défis face à eux.

Le CESE et les CESER ont tout intérêt de mieux travailler ensemble pour une meilleure participation de la société civile dans le paysage politique français.

À LA UNE

Les travaux du CESE

- Les enjeux de la négociation du PTCI.
- Saisine sur le dialogue social.

Colloque UNSA au palais d'Iéna

3 mai 2016 :
« Le numérique peut-il se passer
du dialogue social ? »

La vie des CESER

- Les enjeux par Jean-Raymond MONDON.
- Un nouveau président et un nouveau bureau.

NOUS CONTACTER



Sylvia SKORIC
Attachée du groupe UNSA
Tél. : 01.44.43.64.25 • Mail : sylvia.skoric@lecese.fr

LES TRAVAUX

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI)



L'avis adopté par le CESE, lors de la séance plénière du 22 mars dernier, sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (dénommé PTCI, TAFTA ou encore TTIP) entre les Etats Unis et l'Union européenne (UE) fait suite à une saisine du Premier ministre. Celui-ci souhaitait que le CESE prenne position sur la question de la transparence des négociations, sur les résultats éventuels de l'accord, sur la convergence réglementaire, et enfin sur le mécanisme de règlement des conflits entre investisseurs et Etats.



Christian Chevalier a pris la parole au nom de l'UNSA.

D'emblée il est utile de préciser que l'avis n'apporte pas de réponse quant aux résultats éventuels de l'accord car les études connues sont contradictoires et absolument pas convaincantes.

En outre, les termes de l'accord ne sont pas connus dans la mesure où la négociation est en cours. A ce stade, la question principale qui se pose est de savoir s'il faut poursuivre cette négociation ou bien la rompre. Pour l'UNSA, comme pour l'avis, la discussion doit aller à son terme car ce serait une erreur de s'opposer par principe. C'est bien sur l'accord final qu'il faudra prendre position. Cela dit, il est indispensable de poser d'ores et déjà des limites à respecter ou à ne pas franchir.

En premier lieu, la transparence. Toutes les parties prenantes et notamment les syndicats doivent être informées du contenu des négociations qui sont conduites par la Commission européenne. Sous la pression, celle-ci a publié le mandat de négociation confié par les Etats membres de l'UE. En décembre dernier, elle a apporté des améliorations mais des efforts restent à accomplir notamment la publication, en français, des documents validés à la suite de chaque round de négociation.

A propos de la convergence réglementaire entre les Etats Unis et l'UE, l'UNSA préconise de retenir la méthode du « mieux disant » en identifiant secteur par secteur les normes les plus protectrices d'un point de vue fiscal, financier, sanitaire, social et environnemental. En effet, c'est le plus sûr moyen de préserver les normes européennes qui reflètent nos choix de société.

Quant à la protection des investissements, le règlement des différends entre investisseurs étrangers et Etats (RDIE) qui est une cour d'arbitrage privée, est massivement rejeté. L'UNSA prend acte de la proposition alternative de la Commission européenne d'un système juridictionnel des investissements. Elle reste réservée quant à la mise en place d'un tel système. En tout état de cause, l'UNSA rejoint l'avis pour poser comme préalable non négociable : l'absolu respect du pouvoir souverain des Etats à légiférer et à réglementer afin de promouvoir l'intérêt général.

L'UNSA demande que les négociateurs recourent à la méthode de « listes positives » en lieu et place de « listes négatives », c'est-à-dire que ces derniers listent clairement les domaines concernés par l'accord. A contrario, les « listes négatives » mentionnent les domaines qui n'entrent pas dans le champ de l'accord avec le risque d'en oublier ou, en fonction de l'évolution des sciences et des techniques, de faire tomber de nouveaux secteurs automatiquement dans le champ de l'accord.

Pour l'UNSA, il est impératif de rendre contraignant et exécutoire le chapitre du traité sur le commerce et le développement durable. Les aspects relatifs au travail et à l'environnement doivent être pleinement garantis et respectés.

L'UNSA considère que cet accord doit être qualifié de « mixte » dans la mesure où il englobe des compétences qui relèvent de l'UE, des compétences partagées entre l'UE et les Etats et des compétences des Etats. Ce qualificatif est déterminant au moment de la ratification car il impose que celle-ci soit autorisée par les 28 Etats membres.

Bien entendu, **ce traité dont les enjeux sont extrêmement importants, doit faire l'objet d'un suivi de la part du CESE.**

L'UNSA a voté l'avis qui pose bien les enjeux et les lignes rouges à ne pas franchir.

L'AGENDA DES PLÉNIÈRES

10 mai

L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner- *Affaires sociales et santé*

11 mai

Les circuits de distribution des produits alimentaires- *Agriculture, pêche et alimentation*

24 mai

Le développement de la culture du dialogue social en France-*Travail et emploi*

14 juin

Rappel annuel sur le rapport de la France-Economie et finances

LUC BERILLE DESIGNÉ CO-RAPPORTEUR DE LA SAISINE SUR « LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU DIALOGUE SOCIAL EN FRANCE ».



©KatrinBaumann CESE

Le Premier ministre Manuel Valls a saisi le CESE le 16 février 2016 sur les outils à mettre en place pour assurer "le développement de la culture du dialogue social". Il souhaite que la section du travail et de l'emploi du CESE s'appuie sur le rapport remis par Jean-Denis Combexelle pour aller au-delà et contribuer à construire une feuille de route partagée engageant l'ensemble des acteurs publics et sociaux dans la nécessité de conforter le dialogue social dans notre pays.

Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA et Jean-François Pilliard, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'IUMM et ancien vice-président du MEDEF, ont été désignés co-rapporteurs.



LE CESE S'ENGAGE POUR UNE COMMUNICATION NON SEXISTE

Le CESE est la 1ère assemblée constitutionnelle à signer la convention du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Le guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe a pour objet d'encourager la communication de toutes les entités publiques, en interne comme en externe, à respecter des règles d'égalité.

COLLOQUE UNSA SUR LE NUMERIQUE



L'UNSA organise en partenariat avec le cabinet d'expertise Orseu et le collectif UNSAvocats, le **mardi 3 mai au palais d'Iéna**, un colloque ayant pour thème :

« **Le numérique peut-il se passer du dialogue social ?** »

Trois tables rondes autour du caractère disruptif du numérique, les conditions de travail dans l'économie du numérique et les nouvelles formes d'emploi et de relation au travail réuniront des entrepreneurs, des syndicalistes, des représentants de la DRH, et des experts.

Inscription obligatoire sur le site unsa.org ou orseu.com

La vie des CESER



Jean-Raymond MONDON vous êtes président du CESER de la Réunion et avez été vice-président délégué de CESER de France. Quelles sont à votre avis les problématiques qui se posent aujourd'hui aux CESER ?

La plupart des CESER vivent aujourd'hui une transition née de la reconfiguration territoriale des régions, de la loi NOTRe et sont par ailleurs mis à mal par des députés et/ ou des sénateurs qui souhaitent les supprimés. A ces deux éléments vient s'ajouter une nouvelle mandature du CESE avec la volonté de son président, et de sa majorité, de mieux travailler avec les CESER.

Sur le premier point, cette transition oblige à de nouvelles formes de travail dans les nouvelles régions du fait du regroupement des anciens CESER. De plus, le mandat de tous prendra fin le 31 décembre 2017 avec une conséquence d'une nette diminution du nombre des conseillers dans un grand nombre de région, ainsi qu'une diminution du montant des indemnités. Ces éléments créent une certaine instabilité et des interrogations sur le futur.

Interrogations qui sont plus prégnantes avec, depuis quelques années, une demande de suppression des CESER par des députés et sénateurs, pratiquement tous les 6 mois. On peut d'ailleurs s'interroger sur le positionnement des différents candidats à la présidence de la République l'année prochaine !...

Sur le deuxième, nous avons obtenu un élargissement de nos missions pour ce qui est des évaluations des politiques publiques. Même si nombre de CESER le pratiquait déjà, il y a lieu aujourd'hui de mieux appréhender ce qui nous est demandé car l'évaluation demande moyens et professionnalisme.

Enfin, je pense que nous devons saisir la main tendue par le CESE et voir ce que nous pouvons faire ensemble. Le CESE sera encore plus saisi sur des projets de loi qui, compte tenu de l'organisation de notre République décentralisée, auront des conséquences dans et sur nos territoires. Par exemple, le dossier de la Formation professionnelle nécessite que le CESE puisse entendre ce que nous faisons déjà dans nos régions, voire pouvoir auditionner les personnalités que nous côtoyons, et qui donneront à ses réponses une plus-value importante.

CESER
de France



Assemblée des Conseils Économiques,
Sociaux et Environnementaux Régionaux

LE NOUVEAU BUREAU

Laurent DEGROOTE, président

Jean HAMON, secrétaire (président du CESER Bretagne)

Sybille DESCLOZEAUX, trésorière (présidente du CESER Auvergne-Rhône-Alpes)

Ariane FLEURIVAL, vice-présidente déléguée aux Outre-mer (présidente du CESER de Guyane)

Benoit CAILLIAU, vice-président (président du CESER Pays-de-la-Loire)

Jean-Louis CHAUZY, vice-président (président du CESER Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées)

Jean-Pierre LIMOUSIN, vice-président (président du CESER Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes)

Patrick TASSIN, vice-président (président du CESER Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)

Élection d'une nouvelle présidence

Laurent Degroote, président du Conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France, a été élu par ses pairs à la tête de l'Assemblée des CESER de France jeudi 24 mars 2016 au Palais d'Iéna, où siège l'association.

Il succède à François Berthelon, président du CESER de Bourgogne Franche Comté, à qui il a rendu un hommage appuyé pour le travail complexe accompli sur l'application de la réforme territoriale aux CESER.

Laurent Degroote a présenté aux présidents des CESER de France, réunis en Assemblée plénière, son projet pour la mandature 2016-2017 : affirmer durablement le rôle des CESER comme pivots de la démocratie régionale.

« Les CESER, représentant la société civile régionale, doivent s'installer durablement dans le paysage politique, tant régional que national, comme les interlocuteurs officiels et privilégiés des Conseils régionaux, des élus locaux, des parlementaires et du Gouvernement. Ils sont aussi le trait d'union entre les autres représentants institutionnels de la société civile : le CESE, au niveau national, et les Conseils de développement localement. Il est essentiel que nous développons, à des niveaux différents, nos relations avec eux de façon régulière. »